. Les t en toit à bins :

nvoyé flets, , &c.

ercher cèrent vive la pour ne put

traités es-deerniers coset, upons.

hapeau

iens de u foir,

e même heures,

lieu de

étoient

r: vive

avillon Richard!

ne l'em-

es Mo-voir. Et

connoît

pire des

un ré-e, & la

mobilier ique qui eurs; &

que dans gravure e à sa fen, avec

vageur de eule per-

où on se oix!

E-VILLE.

 $5,4\frac{7}{3}.5.b.$ $\frac{1}{2}.4.4\frac{1}{3}.b.$

 \dots $1\frac{5}{8}p$.

 $98 \cdot \frac{1}{2} \cdot b$ $23 \cdot 24 \cdot 23$

.58.60.70.

.29.30.31. 445.

GENE OURNAL PAR M. FONTENAI.

Du Jeudi 1er Mars 1792.

ASSEMBLEE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

Séance du Mardi soir 24 Février.

GRANDE Députation de Sierte, & grande hiftoire de l'arrestation des sieurs Dechap & le Saut. Habillés en Houzards. Ces deux Messieurs étoient dans des chemins détournés près des frontières. On veut les arrêter, ils menacent de leurs sabres, mais n'en font pas usage contre des Gardes Nationnaux qui étoient accourus. On les emmene à Sierte: ils répondent qu'ils se rendoient dans une maison de campagne appartenante à l'un d'eux. On fouille un de leurs paquets: on y trouve quelques brochures bien aristocrates, entre autres: l'Amendement de la Constitution, ou l'impossible; le Diner d'un Grenadier; le Pacte d'association entre les Gentilshommes des provinces de Lorraine, du Barrois, & des Trois-Evéchés, pour le rétablissement de la Religion, de la Monarchie & des Trois Ordres.

L'Orateur cite quelques lambeaux de ce dernier L'Orateur cité quelques lambeaux de ce dernier ouvrage; il y a lu entre autres : « Le moment du dénouement approche.... Une grande partie de la garnifon de Metz est bonne.... Il est sûr que les Suisses ne veulent pas renouveller leur Capitulation.... M. de la Fayette est méprisé des honnêtes gens, comme de la canaille ». A ces mots les Tribunes applaudissent; la ci-devant droite se récrie; M. de Jaucourt appaise tout. « On n'a pas faisse vrai sens des Tribunes. C'est pour dédommager M. de la Fayette du mépris des honnêtes gens, annoncé par cet ouvrage, quelles ont applaudi; annoncé par cet ouvrage, quelles ont applaudi; ce n'est pas qu'elles partagent elles-mêmes ce sen-timent. Les Tribunes applaudissent encore, & l'Orateur reprend. C'est lui même qui sur les brochures trouvées dans un paquet a cru devoir lancer un Mandat d'arrêt. Avis à ceux qui voyagent fur les frontières, ou dans l'intérieur avec des brochures. »

L'Orateur a eu soin d'instruire du complot M. de la Fayette, & les Officiers Municipaux de Metz. Il n'est content ni du Département, ni du District, qui laisent subfister en vrais aristocrates, un couvent de Chartreux aux portes de Sierte; qui n'ar-

rêtent pas les bruits décourageans que répandent les Emigrés. Au reste, l'espoir de ceux-ci sera trompé. Ils ne pénétreront en France, qu'en pas-sant sur le corps des habitans de Sierte. Nouveaux applaudissemens. L'Orateur conclut, en demandant s'il n'y auroit pas lieu à accusation contre les voyageurs qui avoient des brochures dans un paquet; c'est-à-dire, s'il ne faut pas envoyer à Orléans & faire pendre les voyageurs. Les brochures léans & faire pendre les voyageurs, les brochures & le paquet.

La question est difficile; on a peur de blesser la liberté d'écrire & de lire. Une brochure dans un paquet, n'est pas absolument une conspiration dans la tête. Au Comité de surveillance, MM. Chabot & Pauchet décideront la question. En attendant, hon-neurs de la séance au zèle patriote qui la propose, mention honorable de sa conduite; & puis, dé-crets sur quelques articles pour faire payer les Contributions.

Séance du Mercredi 29 Février.

Un procès-verbal, envoyé par le Directoire du Département du Cher, instruit l'Assemblée des dispositions prises par MM. les Directeurs, pour prévenir les troubles suscités, disent-ils, par les Prêtres non-jureurs. Or ces dispositions consistent spécialement dans un article plusieurs fois rejetté par l'Assemblée même, c'est-à-dire, que ces Messieurs défendent aux Prêtre non-jureurs de dire la Messe, fans la permiffion du Curé constitutionnel, ce qui équivant, malgré tous nos Décrets sur la liberté du Culte, à une défense absolue de dire la Messe, vu la répugnance des Prêtres non-jureurs à reconnoître la moindre autorité dans tous ceux qui ne sont pour eux que des Intrus. Un peu ennuyée de toutes ces prétendues conspirations des Prêtres non-jureurs, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, sans la moindre mention honorable.

M. Couthon, très-jaloux d'augmenter la force morale de l'Affemblée par la reconnoissance des Habitans de la campagne, propose un moyen qui n'ajoutera past celle des Propriétaires. Après avoir fait l'énumération de certains droits féodaux, pour en faciliter le rachat, il demande qu'on en diminue le prix. L'ingénieux moyen est renvoyé au Comité de Féodalité.

Suit un Décret portant que le Bureau de Comptabilité restera provisoirement à l'ancienne Chambre des Comptes, vu les frais immenses qu'il en auroit coûté pour transporter aux Feuillans les 400 mille in-folios qui se trouvent à la Chambre des Comptes.

Sur la proposition que M. Ramel fait au nom du Comité de Liquidation, l'Assemblée rend encore

le Décret suivant :

1º. Tous les Officiers d'Etat-Major des places de guerre, Citadelles, Châteaux & autres postes mililaires, ou villes de l'intérieur, supprimés par les Loix du 10 Juillet, dont les traitemens ou retraites n'ont pas été fixés définitivement, jouiront provisoirement & à titre de secours de tous seurs appointemens, jusqu'à la somme mille livres.

2°. Ceux dont les appointemens excéderoient cette somme, auront mille livres, plus le quart de leurs anciens appointemens, sans réanmoins, que ces deux sommes réunies puissent excéder deux

mille quatre censl ivres ».

M. Tarbé entreprend un nouveau rapport sur les troubles & la situation actuelle de nos Colonies. Il en résulte que les Blancs de S. Domingue, comme ceux de la France, sont divisés en deux partis, l'un pour & l'autre contre la Constitution.

Les Mulatres de ce dernier parti cherchent à rétablir l'ancien régime. Ils y ont réussi en divers endroits, où les Nègres, d'accord avec eux ont adopté pour cri de ralliement, vive le Roi, arboré la cocarde blanche & fe sont exprimés d'une manière offensante sur l'Assemblés générale, les Municipalités, le Tribunal & autres Corps populaires. Les Nègres révoltés ont pendu plusieurs de leurs Chefs ou Rois.

M. Briffot, enchanté du Rapport de M. Tarbé, endemande l'Impression; & nous dit ensuite : « Tous ce qu'on vient de lire me confirme dans l'idée que la vraie origine des troubes des Colonies est dans le refus des droits de Citoyens actifs aux gens de Couleur; que le meilleur de rétablir la paix fera précifément celui qui a causé la guerre, c'est-à-dire la concession de ces droits de Citoyens

actifs aux Mulâtres »

M. Garran de Coulon, que les droits de Grand Procurateur n'ont pas fait renoncer à fon rôle de Legislateur, envoye à l'Affemblée un discours fur le même objet. M. Guadet, en fait lecture. L'Orateur le dispute à M. Brissot, pour nous perfuader que la Société des Anis des Noirs, n'a pas la moindre part à la révolte des Nègres. On en croit a M. Garrand de Coulon, comme à M. Briffot.

LIVRES NOUVEAUX.

Voyage & Conspiration de deux inconnus. Hisvoire véritable, extraite de tous les Mémoires authentiques de ce temps-ci. 52 pages in-80.

La Liberté & la Raison sont les Héroines de

cette espèce de Roman politique, où l'on voudroit trouver les moyens de les concilier.

MÊLANGES

Les observations que nous a fournies hier notre Correspondant, sont du plus grand intérêt dans les circonstances, & nous prouvent que nous sommes véritablement dans un état d'anarchie ou plutôt de guerre civile réelle, d'autant plus fâcheux que les Meneurs ne cessent de crier que nous sommes en paix, & que la subordination est rétablie en France. Peut-on s'exprimer ainsi, quand on voit tous les jours des Sociétés privées, & le rebut du Peuple même faire la Loi aux Autorités constituées? Voici ce que nous dit à ce sujet un de nos amis qui arrive à l'instart d'Arras:

» Rien de plus étrange que la manière dont le fervice fe fait dans nos Villes de guerre. Ce n'est point affez que les Commandans soient soumis au Ministre, aux Départemens, aux Districts, aux Municipalités, dont les ordres se croisent se la populace. Le Régiment des Cuirassies étoit de la populace aux des contrasses de la populace des contrasses et la contrasse de la populace de la contrasse de la contrase à Arras, depuis quelque temps. Sa conduite sage a Arras, depuis queique temps. Sa conduite lage & ferme y avoit maintenu la paix. Le Dimanche, 21 Février, on joua, à la Comédie, l'air ça ira. Un feul Cuirassier, qui s'y trouvoit, jura, sur son sabre, que ça n'iroit pas. Ce serment étoit un crime de lèze-Nation. Le 22, les sans-culottes de cette Ville demandèrent à M. de Caulaincourt, qui y commande, que le Régiment fortît d'Arras. Le Commandant refusa jusqu'à minuit; mais une Pétition mendiée, & fignée de deux mille Ci-toyens, lui fit voir que telle étoit la volonté gé-nérale. Il fallut céder à la Loi. Le Régiment partit le Jeudi 23 pour Béthune, sans avoir eu le temps de se reconnoître, tant l'ordre de ces souverains sans-culoues étoit urgent. Ces braves Militaires emportent les regrets de tous les honnêtes

Les malheurs de Dunkerque sont-ils moins étranges & moins épouvantables, quand on réfléchit aux circonstances ? Aussi un honnête homme, saisi d'indignation contre ceux qui restent témoins impassibles de pareils attentats, a-t-il sur-le-champ ré-digé l'Adresse suivante pour être présentée par plusieurs Citoyens à l'Assemblée Nationale:

« M. le Président, vous savez que le Peuple de Dunkerque vient de mettre à exécution le plus saint des devoirs; qu'il a démoli, pillé nombre de maisons; les Propriétaires auroient éprouvé sa fureur, s'ils ne s'y étoient pas dérobés par la fuite. Les Corps administratifs ont envain temporisés; ils ont envain laissé couler huit à neuf heures sans faire aucune démarche. L'instant où le drapeau rouge a été enfin déployé, a trouvé le Peuple dans la plus grande activité; & quoiqu'il n'eût pas encore les piques que lui destinent les fidèles amis de la Constitution, sa résistance à l'oppression er notre êt dans le nous chie ou blus fâ-er que lination le ainfi, tés prila Loi

nous dit

oudroit

l'instart

re dont

erre. Ce

ent sou

ux Dis
croisent

Décrets

ers étoit

ite sage

manche,

ir sa ira.

, sur son

toit un

outes de

incourt,

tît d'Arit; mais
mille Cilonté génent parpir eu le
ces fouaves Mihonnêtes

étranges chit aux aisi d'inis impashamp réentée par :

e Peuple n le plus ombre de rouvé fa la faite. nporifés; eures fans drapeau e Peuple n'eût pas deles amis oppression n'en a pas moins été opiniâtre: il n'a cessé de détruire; il n'a cédé le champ de bataille que lorsqu'il a été couvert de morts & de blesses. Nous ne le blâmons pas, M. le Président. Grace au Ciel, nous sommes doués aussi de cet esprit philosophique qui juge les systèmes, non par les faits, mais d'après certains principes abstraits. D'ailleurs, quoiqu'à beaucoup d'égards, l'état actuel des choses soit précisément l'opposé de ce que nous attendions, nous convenons avec vous que tout est pour le mieux; que le Royaume où l'on pille, où l'on égorge, où l'on fouette, où l'on incendie impunément, est de tous les Empires, le plus libre, le plus heureux; & pour le maintenir tel, nous verserons avec joie jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Mais comme nous voudrions vivre jusqu'aux grandes occasions où il nous sera permis de mourir pour l'Assemblée, nous vous prions, M. le Président; de nous éclairer par vos sages conseils. Il nous avoit semblé d'abord que nous pourrions respirer un moment chez ce despote Léopold. Votre très-sage Décret nous en empêche; puisqu'alors le peu de bien qui nous reste feroit mis sous, c'est-à-dire, dans la main de la Nation. D'un autre côté, l'on prépare à Saint-Omer, à Aire, à Berghes, & dans toutes les villes de France que nous connoissons, des fêtes pareilles à celles que l'on nous a procurées. Veuillez-donc bien nous dire, M. le Président, si, les principaux architectes, comme vous, & comme les Membres de l'Auguste Sénat, étant placés en lieu sûr, il est permis à ceux dont on démolit la maison, d'en fortir ensuite, daignez nous désigner une ville de France où vous soyez assuré que nous puissons goûter quelques instans de repos. Nous sommes &c. ».

Cependant cette guerre des Monarchiens contre les Jacobins, à Paris, a excité l'attention de l'Administration. On peut en juger par la lettre suivante du Ministre de l'Intérieur au Diréctoire du Département de Paris, du 25 Février 1792.

« Il y a dans cette ville, Messeurs, des hommes qui ne cherchent que les occasions d'exciter des troubles. Vous favez, fans doute ce qui s'est passé hier au Théâtre du Vaudeville, & ce qui s'étoit passé précédemment à un autre Théâtre.

» Je ne suis point instruit des détails, mais il paroît que l'en compose des pièces, tout exprès

» Je ne fuis point instruit des détails, mais il paroît que l'on compose des pièces tout exprès pour fournir des allusions aux partis opposés, pour aigrir leur ressentiment & les provoquer au combat. Il faut, Messieurs, à quelque prix que ce soit, tarir cette nouvelle source de discordes. Il faut que la paix règne, & que la Loi soit respectée. Le Roi, dont on assure que le nom a été prononcé dans ces horribles scènes, vous ordonne de prendre les mesures les plus efficaces, & au besoin, les plus sévères, pour contenir & châtier les agitateurs du Peuple, dans quelque sens qu'ils soient. Marchez avec consiance & fermeté vers le but que votre devoir vous indique, & ne craignez point de rencontrer de bons Citoyens. Les bons Citoyens, les vrais Patriotes, sont ceux qui ne séparent jamais dans leur cœur les trois élémens de notre Constitution, la Nation, la Loi, le Roi;

les conspirateurs sont ceux qui osent exprimer des vœux impies en souhaitant au Roi un honheur indépendant du bonheur National, & le retablissement d'un ordre de choles plus favorable à leurs intérêts, mais que la volonté Nationale a condanné sans retour. Ce sont ceux qui, dans leur coupable délire, voudroient renverser le Trône constitutionnel pour créer celui de l'anarchie Républicaine, & s'en disputer la possession. Tels sont les hommes toujours d'accord dans leurs moyens, quoique divisés dans leur objet, dont vous trouverez les instrumens falariés dans toutes les émeutes, & auxquels il est temps d'apprendre qu'il est un terme au silence des Loix ».

Nous appellons les débats actuels, la guerre des

Nous appellons les débats actuels, la guerre des Monarchiens contre les Jacobins; parce que les Royalistes qui restent en France sont réduits à la dernière nullité. Ils se bornent à attendre passiblement un autre ordre de choses, comme les Jussis attendent le Messie. Entendent-ils des chiens se déchirer les oreilles dans la rue; vîte, ils ouvrent portes & fenêtres, en s'écriant : voici la contrerévolution. Ils sont d'ailleurs les plus siècles observateurs des nouvelles Loix. Aussi le nom d'Aristocrates qu'on leur donne, cesse-t-il d'être odieux. Cette remarque a déjà été faite par un de nos correspondans de province, qui nous écrit du Département du Cantal en date du 17 Février.

partement du Cantal en date du 17 Février.

"A certains égards, l'opinion regina del popolo, n'est déjà plus la même; en voici une preuve: vous savez que d'abord c'étoit les Aristocrates qui, par un singulier motif de vengeance, pilloient, devastoient, incendioient leurs propres Châteaux. La chose ne paroissoit pas trop vraisemblable; mais les Garat, les Carra, les Marat l'assimoient d'une manière si positive, on l'avoit répété tant de fois au Peuple, qu'il falloit bien qu'il se le persuadât. Un peu moins crédule aujourd'hui; & n'ayant vu dans ces pauvres Aristocrates qu'une patience assez éprouvée, pour mériter de devenir proverbe, il n'est pas raie de lui entendre dire, en parlant de quelque animal: c'est un soussire douleurs, il est doux & patient comme un Aristocrate. A la haîne a donc succédé la pitié; ou si l'on veut le mépris, qui bientôt sans doute sera remplacé par quelqu'autre fentiment. Rien de durable dans ce vaste univers: c'est un grand Théâtre, où à chaque instant les personnages changent de rôles. Le Héros du jour sut rarement celui du lendemain; & comme l'a très-judicieusement dit le divin Mirabeau: il n'y a qu'un pas du Capitole à la Roche Tarpéienne ».

Au reste, d'après les données de cette lettre, & d'après toutes celles que nous recueillons journel-lement dans cette Feuille sur l'opinion publique, & sur les évènemens qui la dirige, il n'est plus permis de douter que, très-prochainement, nous aurons un autre ordre de choses. Quoique puissent dire les Journaux Monarchiens & Démocrates, des vues prétendues obliques & ambitieuses du Cabinet Impérial, & du parti qu'il lui suppose de vouloir mortisser les Princes, les Royalistes ne peuvent qu'être assurés de la haute protection de Léopold, & de son empressement à concourir de tous ses

moyens à réulifer les effets, attendus de la coalition des Cours de l'Europe contre les factieux de France.

« Je ne peux , dit une lettre de Munich du 20 Fevrier , que vous confirmer la marche des troupes Autrichiennes. Sans les entraves mifes par Br.... Mer.... & Kaun..... qui dirigent le Cabinet de Vienne , la Pruffe n'auroit pas tant attendu pour fe joindre à la Ruffie & à la Suède , afin de fervir les Princes. Mais aujourd'hui Frédéric , qui eff furieux contre le Manège , offre lui-même de fournir en troupes le contingent de l'Empire , qui n'auroit alors que de l'argent à donner. M. de Ségur eft forcé de se retirer de Berlin par suite des mauvais traitemens du Roi & de toute la Cour. Quant à la Czarine & à Gustave , il n'y a rien de plus grand ».

Rapprochez de cette lettre ce que l'on mande de la Haie, en date du 14 de ce mois. « Le dernier gala a été très-brillant ici. Il y avoit à la Cour un Seigneur François, à qui on a témoigné un vif intérêt & des égards très-flateurs, en l'affurant que ses confrères & lui, touchoient à la fin de leurs peines ».

Mais écoutons les papiers Démocrates eux-mêmes. Voici ce qu'on y lit sous l'article de Francfort,

"Une grande quantité de canons font arrivés du côté de Berstein; ce transport s'est fait avec un mystère incroyable.—On assure ici que le Duc de Polignac lève; avec l'agrément de l'Impératrice, un régiment, qui, après l'expédition contfe la France, restera au service de la Russie.—La ville impériale de Rothweil fait des dispositions de défense : on y arme les Paysans.

» Du 18. Dans ce moment, j'apprends de bonne
part, que l'on a annoncé au Cercle de Franconie,
que 10,700 foldats Autrichiens alloient le traverser.
Des Commissaires du Cercle sont aussi allés, dit-on,
au-devant de plusieurs autres Régimens qui s'avancent du côté du Danube. — Des Commissaires du
Cercle de Suabe se sont aussi transportés sur la
frontière du Rhin, pour les arrangemens néces
saires pour les troupes qui doivent y arriver. Les
ordres sont déjà donnés à Kehl pour les logemens

» On écrit de Suabe que l'Empereur fait toujours défiler pour le Cercle des soldats, en petites troupes, & qu'on y attend, de jour à autre, huit mille Autrichiens, qui doivent y paffer pour se rendre sur les frontières. Il est certain que tous les Princes ont des ordres secrets de tenir autant de troupes prêtes qu'il leur est possible. On assure aussi que c'est l'Empereur lui-même qui a engagé le Prince de Hohenlohe-Waldenbourg à recevoir chez lui les Princes, & à leur donner un de ses châteaux pour retraite.

« Le Duc de Wirtemberg s'est mis fort mal dans

l'esprit de l'Empereur, pour avoir tergiversé au sujet des Princes François, & sur-tout pour avoir témoigné sa frayeur aux François, en faisant demander grace au Maire de Strasbourg & au Maréchal de Luckner ».

DU 29 FÉVRIER 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DEVILLE. Six derniers mois de 1791. Lettre E.

Cours des Changes étrangers à 60 jours de date.

Amsterdam, 29 ¼ à 29.

Hambourg, 366.

Londres, 15¼.

Madrid, 28 liv. f.

Cadix, 28. liv. f.

Gênes, 178 à 180.

Livourne, 188 à 190.

Lyon, P. Rois, 1.° p.

Bours E.

Actions des Indes de 2500 liv
Loterie d'Octobre, à 400 liv
Emprunt d'Octobre de 500 liv
- Sorties
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784., 4_{4}^{1} , $\frac{1}{2}$, 4_{8}^{2} , b. — Sorties
— Sorti en viager $9.\frac{1}{2}.\frac{1}{8}10.\frac{1}{4}.b.$
Bulletins
Reconnoissance de Bulletins
Empr. du Domaine de la Ville. Séries forties Séries non forties
Delices Hotel Hotels,,

Cours des Affignats à la rue Vivienne, le 29 Février.

Il fant la fomme de 169 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent. Les louis, pour des Assignats, coûtent 181. 15 s.

En fouterit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, franc de font, à M. le Diredeur du Journal Général, par M. Fonten al , and Karanne, no 33, Faurb. S. Germain Le prix de la Souscription est, pour un an, de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il cs., pour six mois, de 25 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour; mois, pour Paris; & d 30 liv. pour la Province; reudu port franc.